

Image not found or type unknown



## un garage non vidé par le propriétaire

Par **gothyka**, le **18/02/2013** à **18:47**

bonjour

nous habitons dans une maison depuis 1 an et 4 mois lors de la signature du bail figurais un grand garage mais les propriétaires n'avaient pas eut le temps de le vider, aussi nous leur avons laisser un délai de quelque mois au final ce garage n'est toujours pas vidé et nous n'en avons jamais bénéficié, il n'y a pas eut d'écrit disant que ce garage contenait quelque chose, je crois qu'il y a une loi qui dit que je deviens propriétaire de ce qu'il y a dedans au bout d'un an et un jour est ce vrai? quelle est cette loi et puis je y avoir recours pour vider moi meme le garage en question  
merci d'avance de m'aider  
gothyka

Par **HOODIA**, le **19/02/2013** à **09:12**

Vous avez de l'imagination !.....

Reste que votre propriétaire doit libérer le garage .

LR/AR et vous pouvez demander le remboursement de 16 mois de location du garage...